



L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-six septembre, à dix-huit heures, les membres du conseil de Luberon Monts de Vaucluse Agglomération légalement convoqués le vingt septembre deux mille vingt-quatre, se sont réunis en nombre prescrit par la loi, en salle du MIN de Cavaillon, sous la présidence de Monsieur Gérard DAUDET.

En exercice :	55		
Présents :	33	Suffrages exprimés :	46
Absents :	22	- dont POUR :	46
Absents AVEC pouvoir	14	- dont CONTRE :	0
Absents SANS pouvoir	8	Nombre d'abstention(s) :	0

Etaient présents : M. DAUDET Gérard - Président

Mme AMOROS Elisabeth	Mme DU PORT DE PONCHARRA Maria-Thérèse	Mme NALLET Christine
Mme ANGELETTI Frédérique	M. GERAULT Jean-Pierre	Mme NEMROD-BONNAL Marie-Thérèse
Mme ARAGONES Claire	Mme GREGOIRE Sylvie	M. NOUVEAU Michel
M. BATOUX Philippe	Mme JEAN Amélie	Mme PAIGNON Laurence
M. BOREL Félix	M. KITAEFF Richard	M. PETTAVINO Jean-Pierre
M. CARLIER Roland	M. LE FAOU Michel	M. PEYRARD Jean-Pierre
Mme CATALANO-LLODES Gaétane	M. LIBERATO Fabrice	M. RIVET Jean-Philippe
M. COURTECUISSÉ Patrick	Mme LION Christine	M. ROUSSET André
Mme CRESPEL Delphine	M. MASSIP Frédéric	M. SEBBAH Didier
M. DECHER Martine	Mme MONFRIN Marie-Josée	M. SINTES Patrick
M. DERRIVE Eric	M. MOUNIER Christian	

Absents excusés ayant donné pouvoir :

M. ATTARD Alain	ayant donné pouvoir à Mme PAIGNON Laurence
Mme AUDIBERT Danielle	ayant donné pouvoir à M. GERAULT Jean-Pierre
Mme BASSANELLI Magali	ayant donné pouvoir à Mme AMOROS Elisabeth
Mme BLANCHET Fabienne	ayant donné pouvoir à Mme ARAGONES Claire
M. BOURSE Etienne	ayant donné pouvoir à M. PEYRARD Jean-Pierre
Mme BUCHACA Sophie	ayant donné pouvoir à M. BATOUX Philippe
Mme CLEMENT Marie-Hélène	ayant donné pouvoir à M. RIVET Jean-Philippe
Mme DAUPHIN Mathilde	ayant donné pouvoir à M. LIBERATO Fabrice
Mme GIRARD Nicole	ayant donné pouvoir à M. LE FAOU Michel
M. JUSTINESY Gérard	ayant donné pouvoir à M. DAUDET Gérard
Mme PIERI Julia	ayant donné pouvoir à M. COURTECUISSÉ Patrick
Mme ROUX Isabelle	ayant donné pouvoir à M. CARLIER Roland
M. SILVESTRE Claude	ayant donné pouvoir à M. SINTES Patrick
M. VOURET Eric	ayant donné pouvoir à Mme DECHER Martine

Absents excusés :

M. JUNIK Pascal
Mme MACK Marie-Thérèse
Mme MARIANI-RENOUX Séverine
Mme MILESI Véronique
Mme STELLA Aurore

Absents non-excusés :

Mme PALACIO Céline
Mme PONTET Annie
M. SELLES Jean-Michel

Secrétaire de séance :

Mme AMOROS Elisabeth est désignée Secrétaire de cette séance

	République française 2024/.... Département de Vaucluse – Arrondissement d’Apt
	Extrait du registre des délibérations du conseil communautaire Séance du 26 septembre 2024

N° 2024-134	RESSOURCES HUMAINES – Approbation du renouvellement de la convention avec l’Institut du Management Public et de la Gouvernance Territoriale d’Aix-Marseille Université (IMPGT)
-------------	---

- *Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;*
- *Vu le Code Général de la Fonction Publique ;*
- *Vu l’arrêté préfectoral du 14 octobre 2019 portant modification des statuts de la communauté d’agglomération Luberon Monts de Vaucluse modifié par l’arrêté préfectoral du 29 janvier 2020 ;*
- *Vu l’avis du comité social territorial en date du 19 septembre 2024.*

Luberon Monts de Vaucluse Agglomération et sa ville centre Cavaillon sont partenaires depuis deux ans, de la Chaire ‘attractivité et nouveau marketing territorial’ de l’Institut du Management Public et de la Gouvernance Territoriale d’Aix-Marseille Université (IMPGT).

Dans ce cadre, les deux entités bénéficient en tant que partenaires officiels de la Chaire, des possibilités et services suivants :

Veille – Benchmark – Etudes

- L’accès exclusif à la Veille, réalisée par les experts de la Chaire (études, fiches veille, sélection des meilleures pratiques étudiées en France et à l’International, enregistrées dans notre base, tout au long de l’année ...) ;
- La priorité d’accès à toutes les publications développées dans le cadre de la Chaire par les titulaires de la Chaire, les enseignants-chercheurs, les étudiants, les experts et intervenants extérieurs.

Evènementiel - Rencontres

- L’obtention de places gratuites et de tarifs préférentiels pour le forum annuel (Place Marketing Forum) ;
Le #PMF est le rendez-vous phare des nouvelles tendances et pratiques du marketing territorial en France et à l’international, permettant le retour d’expérience, le partage et l’échange avec d’autres territoires performants dans le monde ;
- La faculté de candidater à l’accueil du Place Marketing Territorial et de remettre un Place Marketing Award à l’un des lauréats ;
- La faculté d’impliquer les experts de la Chaire aux travaux qui sont menés localement dans le territoire sur le champ du marketing territorial et de l’Attractivité ;
- La mobilisation (en fonction des thématiques de travail) des experts partenaires et fondateurs sur des événements.

Stratégie – Communication & Rayonnement

- Une participation aux comités d’orientation ;
- L’utilisation du statut de « partenaire officiel de la Chaire » et de son logo dans sa communication ;
- La présence de leurs noms et/ou logos, suivant le contexte, sur les principaux documents d’information et de communication de la Chaire ainsi que sur ceux transmis aux médias lors du colloque annuel (Place Marketing Forum) ;
- La mise en « lumière » du territoire lors des événements de la Chaire et/ou lors de présentations de pratiques & études.

Formation & Emploi

- La possibilité, lorsque les auditeurs du master 2 Attractivité & Nouveau Marketing Territorial n’ont pas choisi leur thème de mémoire, de proposer des axes de recherche sur la Ville et LMV ;
- La perspective de diffuser dans le réseau, les offres d’emploi ou de stage relevant du marketing territorial et de l’attractivité ;
- La faculté d’être accompagné dans le sourcing de candidats de l’IMPGT et de bénéficier des premiers conseils d’ordre administratifs ou législatifs lors des embauches en contrat d’apprentissage et /ou de professionnalisation sur les postes relevant du champ de l’attractivité territoriale ;
- La formation et l’habilitation à l’utilisation de l’outil pédagogique ©La Fresque de tous les talents.

Aujourd’hui il est proposé de renouveler pour un an ce partenariat dans les mêmes conditions financières que l’an passé soit 5 000 € HT pour chaque collectivité.

Le Conseil Communautaire,
Où le rapport ci-dessus,
Délibère, et
A l’unanimité des suffrages exprimés,

- **APPROUVE** la convention de partenariat avec la Chaire attractivité de l’Institut du Management Public et de la Gouvernance Territoriale d’Aix-Marseille Université, telle que présentée ci-dessus ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document se rapportant à cette délibération.

Cavaillon, le 30 septembre 2024

La Secrétaire de séance,

Le Président,

Elisabeth AMOROS

Gérard DAUDET



